

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Aux P'tits Amours Inc.	Numéro de permis 2014734	Date d'inspection Le 20 avril 2022	
Nom de l'établissement Garderie aux P'tits Amours Inc.		Numéro de téléphone (506) 783-7070	
Adresse 65 rue LaPlante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	20 avr. 2022	20 avr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	31 mai 2022	
Commentaires : Une éducatrice n'a pas son cours et une autre a un cours échu. Ces deux éducatrices doivent être accompagnées de quelqu'un qui a son cours valide.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 mai 2022	
Commentaires : Toutes les éducatrices qui n'ont pas leur cours de 90h y sont inscrites ou le font présentement. Une preuve de compilation sera envoyée à l'inspectrice lorsque la formation sera complétée et la lacune sera alors corrigée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	06 mai 2022	
Commentaires : Le numéro d'Assurance Maladie est manquant pour plusieurs enfants. Cela doit être ajouté au Profil de l'enfant dans son dossier.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	06 mai 2022	
Commentaires : Les deux personnes contacts doivent être autre que les parents et l'information incuant l'adresse doit être complète.			
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.	26(2)	06 mai 2022	
Commentaires : La déclaration est manquante dans plusieurs dossiers et devra être ajoutée.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : c) de permettre l'administration de médicaments dans les cas que prévoit l'article 46.	27(c)	06 mai 2022	
Commentaires : Le formulaire de consentement était manquant dans plusieurs dossiers et devra être remplis par le parent et ajouté au dossier de l'enfant. (Annexe 2 du Manuel de l'exploitant)			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : d) de permettre l'administration de soins d'urgence à l'enfant.	27(d)	06 mai 2022	
Commentaires : Le formulaire de consentement était manquant dans plusieurs dossiers et devra être remplis par le parent et ajouté au dossier de l'enfant. (Annexe 2 du Manuel de l'exploitant)			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : f) de permettre la participation de l'enfant à une sortie.	27(f)	06 mai 2022	
Commentaires : Le formulaire de consentement était manquant dans plusieurs dossiers et devra être remplis par le parent et ajouté au dossier de l'enfant. (Annexe 2 du Manuel de l'exploitant)			
36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familiale permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste.	36(4)	20 avr. 2022	20 avr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : d) installée à un mètre au maximum d'un lavabo.	41(1)(d)	20 avr. 2022	20 avr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
48(5) Si plus d'un enfant en bas âge nourri au biberon est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant veille à ce que chaque biberon : a) porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant; b) ne soit utilisé que par l'enfant auquel il est destiné.	48(5)	25 avr. 2022	
Commentaires : Les noms étaient manquants sur certains biberons.			

### Commentaires généraux

- Le ratio était respecté sauf à un moment lorsqu'un enfant est arrivé avant qu'un autre enfant parte. À ce moment l'éducatrice avait 11 enfants de 3-4 ans et n'était pas conforme. Cela fut rectifié en quelques minutes.
- Une éducatrice n'a pas sa formation de RCR et une autre a un cours échoué. Ces deux éducatrices doivent être accompagnées de quelqu'un qui a un cours valide en tout temps jusqu'à ce qu'elles reçoivent leur formation. Une preuve d'inscription et une preuve d'obtention du certificat devra être envoyée à l'inspectrice.
- La vérification du parc extérieur n'était pas faite pendant l'hiver. Elle doit être faite tout au long de l'année pour s'assurer de la sécurité des enfants.

## Commentaires généraux

- Le formulaire de consentement doit être remplis par les parents et ajouté au dossier de l'enfant.
- Lorsque des bébés se réveillent de la sieste, les éducatrices changent les couches dans le corridor pour ne pas réveiller les autres. Le changement de couche doit toujours être à l'endroit désigné près du lavabo.
- Les matelas de siestes n'avaient pas 46 cm de distance entre dans un des local lors de la sieste. L'éducatrice s'assurera de permettre cette distance entre les matelas.
- Les enfants étaient dehors à mon arrivé, ils ont mangé leur diner et fait une sieste lors de mon inspection.

original signé par  
Janel Aubut

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 avril 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Sandra Guitard

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 avril 2022

\_\_\_\_\_  
Date